

CONSEIL DE DIRECTION**PROCÈS VERBAL****de la séance du 29 avril 2013****Présents**

Renaud DEHOUSSE, Laurent GERMAIN, Florence HAEGEL, François HEILBRONN, Vincent MARTIGNY, Daniel MUGERIN (arrivé à 8 h 50).

Pierre BORNAND (arrivé à 8 h 55), Clara KOENIG, Marco MADINIER, Julie MEYNIER, Enora NAOUR (suppléante d'Antonin THYRARD), Régis NICOLAS (suppléant de Léa DELMAS), Raphaëlle REMY-LELEU.

François-Antoine MARIANI.

Vincent BERGER, Thierry CADART (départ à 10 h - procuration à Florence HAEGEL), Catherine MAYEUR-JAOUEN, Louis SCHWEITZER.

Absents ou excusés

Olivier BORRAZ (procuration à Florence HAEGEL), Gaspard GANTZER.

Anna MICHAUT (suppléante de Paul BERNARDET-procuration à Julie MEYNIER).

Catherine BLANC, Marie RASSAT (procuration à François-Antoine MARIANI).

Nadège ABOMANGOLI, Jean-Claude CASANOVA (procuration à Louis SCHWEITZER), Pierre MEYNARD (procuration à François HEILBRONN), Laurence PARISOT, Philippe TERNEYRE, Jean-François VERDIER (procuration à Renaud DEHOUSSE).

Assistaient à la réunion

Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Michel GARDETTE	directeur adjoint, directeur de l'information scientifique,
Nicolas PEJOUT	directeur de la vie universitaire,
Vincent TENIERE	chargé de mission auprès du directeur,
Jérémy WEYNANDS	chargé de mission à la direction générale,
Pascale LECLERCQ	codirectrice de la scolarité,
Dolly CARENE	assistante à la DES,
Inge KERKLOH-DEVIF	directrice de la formation continue,
Julie THINES	chargée de programmes à la direction de la formation continue,
Félicité GASPARETTO	responsable de Sciences Po Avenir,
Hakim HALLOUCH	responsable du pôle égalité des chances.

I.	Projet de création du nouvel Executive Master « Potentiel Afrique »	p. 2
II.	Présentation de l'enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés 2011	p. 4
III.	Bilan annuel sur les Conventions d'éducation prioritaire, vote sur les nouveaux projets de partenariat et vote sur l'élargissement des critères de partenariat	p. 6
IV.	Adoption des procès-verbaux provisoires de la séance du 28 février, du 1 ^{er} mars et du 2 avril 2013	p. 12
V.	Échange d'informations sur des questions diverses	p. 12

**CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 29 AVRIL 2013**

Renaud DEHOUSSE ouvre la séance. Il liste tout d'abord les différentes procurations : Mme MICHAUD pour Mme MEYNIER, M. BORRAZ pour Mme HAEGEL, Mme RASSAT pour M. MARIANI, M. CASANOVA pour M. SCHWEITZER, M. MEYNARD pour M. HEILBRONN et M. VERDIER pour M. DEHOUSSE.

I. PROJET DE CRÉATION DU NOUVEL EXECUTIVE MASTER « POTENTIEL AFRIQUE »

Renaud DEHOUSSE rappelle que, lors d'une séance précédente, la direction de la formation continue avait présenté le projet d'*executive master* « Potentiel Afrique », projet qui n'avait soulevé aucune objection de principe, mais qui avait suscité de nombreuses suggestions et de questions. Il avait donc été jugé opportun de surseoir à la décision pour permettre un examen approfondi et des réponses aux différentes observations. Il cède la parole à Inge KERKLOH-DEVIF pour la présentation du nouvel *executive master* « Potentiel Afrique ».

Inge KERKLOH-DEVIF souligne que la première présentation de ce nouveau master avait été l'occasion de riches échanges lors de la séance du début du mois d'avril 2013. À la suite de ces échanges, de nombreux éléments ont été approfondis sur la base des suggestions formulées par les membres du Conseil de direction : le programme de *l'executive master* « Potentiel Afrique » a donc été complètement remanié. Une note transmise à tous les membres du Conseil de direction résume les échanges au sein du Conseil de direction et de la Commission paritaire et l'évolution du programme. Elle rappelle qu'il s'agit d'un programme de formation à la gestion publique et au management qui se consacre aux nouveaux enjeux des Africains. Le public visé est celui des cadres dirigeants ayant exercé des responsabilités et justifiant d'un diplôme dans une formation initiale. Les évolutions fortes du programme portent sur les enseignements fondamentaux, les enseignements d'aptitude et les enseignements d'ouverture. Les notions d'éthique, de gouvernance et de développement durable ont été renforcées dans la nouvelle mouture, et deux modules ont été regroupés afin de donner un regard croisé sur les réalités africaines. De même, une actualisation aura lieu tous les ans : cela permettra de mettre en place une rotation des sujets étudiés en master class afin de répondre au mieux aux préoccupations des différents cadres dirigeants et d'impliquer différentes entités de Sciences Po. Par ailleurs, le programme intègre désormais une ouverture vers l'incubateur de Sciences Po : ce dispositif pourra soutenir des projets de développement et offrir une plus-value par rapport aux offres de formation équivalentes sur le marché.

Par ailleurs, le principe de référents a été introduit dans la nouvelle mouture du programme : ils auront pour fonction d'assurer la codirection du master. Richard BALME sera le référent académique et Olivier FOURCADE, ancien responsable de la Banque mondiale, sera le référent professionnel. Enfin, une grille de tarification plus ouverte a été décidée : il s'agit de faciliter l'accès de cette formation aux cadres de tous les secteurs. Cette grille se fonde sur les pratiques internationales. Cette décision paritaire a pour conséquence de modifier le programme et de porter le nombre de participants à 17. À ce jour, plus de 110 candidatures ont été reçues pour l'entrée dans le nouvel *executive master* « Potentiel Afrique ».

Inge KERKLOH-DEVIF annonce que la nouvelle mouture du programme est donc soumise au vote du Conseil de direction. Elle adresse ses remerciements aux personnes qui ont participé à l'enrichissement de ce master.

Renaud DEHOUSSE la remercie pour cette présentation et ouvre le débat.

Vincent MARTIGNY se réjouit de ces améliorations qui prouvent que la discussion entre le Conseil de direction et l'administration de Sciences Po ne peut aboutir qu'à des enrichissements. Il estime que, en

l'état, le projet est suffisamment satisfaisant pour être adopté. Il déplore cependant la faiblesse de la présentation budgétaire et souligne la nécessité de nouer rapidement des partenariats financiers afin que le poids de la formation ne repose pas uniquement sur les étudiants. Enfin, il regrette que la question des femmes et du genre ne fassent pas l'objet d'une attention plus soutenue dans la maquette pédagogique du programme.

Renaud DEHOUSSE souscrit à la nécessité de présenter un budget détaillé pour connaître les différents postes de dépense de ce nouveau master.

Laurent GERMAIN est également favorable à ce qui a été dit. Il rappelle que le service de formation continue de Sciences Po a vocation à créer des recettes dans les années à venir et qu'il tient cet objectif. Il demande des précisions sur la politique de marge définie et s'étonne que la marge attendue soit assez faible. Il s'enquiert de la façon dont évoluera la rentabilité de ce master et demande si un chiffre a déjà été évalué pour l'année 2013.

Clara KOENIG annonce que l'UNEF se réjouit de « l'évolution radicale » du programme qui a tenu compte des suggestions formulées par les membres du Conseil de direction. Alors que l'UNEF critiquait l'élitisme et le manque d'ouverture sociale de la formation, la nouvelle mouture du master a largement évolué sur la tarification : à ce jour, avec un tarif de 9 500 € pour les pays les plus défavorisés, l'accessibilité de la formation est évidente. Pour souligner les efforts de Sciences Po, établissement d'enseignement supérieur qui prétend promouvoir la démocratisation et l'ouverture sociale, l'UNEF s'abstiendra et ne votera pas contre le projet.

Inge KERKLOH-DEVIF indique que les éléments budgétaires sont maîtrisés : les recettes et les dépenses peuvent être parfaitement identifiées. À noter que les dépenses couvrent le fonctionnement du master et la rémunération des enseignants. Elle évoque la possibilité de créer un modèle commun à tous les masters pour présenter les éléments budgétaires des programmes. Elle rejoint les propos tenus sur la recherche de partenaires financiers et indique qu'un travail est déjà en cours pour identifier des partenaires potentiels. S'agissant des femmes africaines, il faut noter un engagement fort de leur part, comme en témoignent les différentes rencontres effectuées lors des déplacements du service de la formation continue.

Julie THINES ajoute que le document présenté est une version allégée. Elle indique qu'un point particulier sera présenté sur cette question.

Inge KERKLOH-DEVIF revient sur les recettes et la politique de la marge. Elle indique que la marge est prévue à 5,5 % pour un nombre de participants compris entre 10 et 18 étudiants. À noter que le programme est conçu pour accueillir jusqu'à 25 participants, ce qui pourrait favoriser une augmentation assez aisée de la marge. S'agissant de la politique de la marge de la formation continue en général, elle souligne qu'un plan pluriannuel avait été réalisé sous la responsabilité de Richard DESCOINGS. Il mentionnait un objectif de marge de 5 % pour 2014. Cet objectif était presque atteint en 2012 et il sera dépassé en 2013 puisque la marge de la formation continue s'établira autour de 7,5 %. À noter que la marge de la formation continue est un élément très réglementé par décret. Enfin, Inge KERKLOH-DEVIF remercie les membres du Conseil de direction, pour la pertinence de leurs remarques qui ont permis d'enrichir le programme.

Frédéric MION ajoute qu'une activité de formation continue dans un établissement d'enseignement supérieur a vocation à dégager de la marge positive. Cela semble évident, mais pendant plusieurs exercices, ce service a dégagé une marge négative. À ce jour, le service de la formation continue de Sciences Po tend à se rapprocher des standards pratiqués dans les autres établissements d'enseignement supérieur.

Renaud DEHOUSSE se réjouit que la formation continue ait fait des efforts pour intégrer ce nouveau programme dans l'offre déjà existante. Il est nécessaire de poursuivre la réflexion sur l'intégration de la formation continue dans le corpus des missions de l'institution. Plus aucune remarque n'étant formulée, Renaud DEHOUSSE fait procéder au vote.

Le projet d'*executive master* « Potentiel Afrique » est adopté à la majorité, par 17 voix pour, 7 abstentions, 0 vote contre.

II. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLÔMÉS 2011

Félicité GASPARETTO présente les résultats de l'enquête 2012 sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de la promotion 2011. Cette enquête a été réalisée en juin 2012 sur la promotion 2011. L'enquête générale présentée chaque année est menée depuis 2008. Depuis 2010, elle est pilotée par Sciences Po Avenir et réalisée par le Centre d'Etudes Européennes et le CDSP par deux doctorants encadrés par Vincent TIBERJ et Vincent LENARD L'enquête porte sur un échantillon de 1 071 jeunes diplômés correspondant à un taux de réponse de 71 %, ce qui est satisfaisant en comparaison d'études équivalentes puisque l'APEC enregistre un taux de réponse de 68 % dans son enquête annuelle sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur. Il convient toutefois de rester prudent dans l'interprétation des résultats puisqu'ils sont donnés par master, ce qui suppose de petits échantillons.

Tous les masters et les programmes doctoraux sont représentés. Sur l'ensemble du panel interrogé, 73 % déclarent avoir décidé d'entrer dans la vie professionnelle, alors que 27% déclarent avoir choisi de poursuivre leurs études. Ces chiffres varient de manière significative selon le master d'origine. 54 % des diplômés du master Affaires publiques et 34 sur 86 diplômés du master de droit économique déclarent poursuivre leurs études. S'agissant des diplômés du master Affaires publiques et du master Droit économique, il faut donc attendre 2 à 3 ans pour connaître la réalité de leur insertion professionnelle.

Le rapport porte sur les diplômés qui ont décidé d'entrer dans la vie professionnelle. Il faut observer que 9 diplômés sur 10 ont trouvé un emploi ou sont en stage. Ce taux reste stable par rapport aux années précédentes. Parmi les répondants 61% sont des femmes et 63 % sont insérées professionnellement.

Plusieurs critères sont retenus pour mesurer la qualité d'insertion professionnelle : le délai d'accès à l'emploi, l'insertion à l'international, la stabilité dans l'emploi et la rémunération.

- Le délai d'accès à l'emploi est stable depuis 2010 puisque 87 % des diplômés de 2011 ont trouvé un emploi moins de 6 mois après l'obtention du diplôme. Ce chiffre était de 86% en 2011 et de 87% en 2010. 41 % ont trouvé leur premier emploi avant même la sortie de Sciences Po en 2012 contre 37% en 2011 et 39% en 2010.
- S'agissant de l'insertion à l'international, 35 % des diplômés, toutes origines confondues, ont trouvé leur premier emploi hors de France : ce taux reste sensiblement identique aux années précédentes. Il faut observer que, depuis 2009, la part de l'Europe dans l'insertion professionnelle des diplômés augmente au détriment de l'ensemble des autres continents, à l'exception de l'Afrique. Un tableau précise l'insertion des diplômés en fonction de leurs origines géographiques. Les Français s'insèrent majoritairement en France, alors que la part des diplômés d'origine américaine qui s'insèrent en France a tendance à diminuer.
- S'agissant de la stabilité dans l'emploi, 71 % des diplômés s'insèrent soit en CDI, soit sur des postes de fonctionnaires, en tant que contractuel de la fonction publique ou en créant une entreprise. Ce taux est inchangé par rapport aux années précédentes.
- La rémunération passe de 40 k€/an à 40,7 k€/an, avec une distinction entre la rémunération à l'étranger, en hausse de 3.1 points et la rémunération en France qui connaît une légère baisse, en passant de 36,8 k€ en 2010 à 35,3 k€ en 2011.

Renaud DEHOUSSE la remercie pour sa présentation.

Laurent GERMAIN estime que les résultats sont rassurants, pour une année 2011 marquée par la crise, puisque le taux d'insertion et le niveau salarial dans l'emploi sont bons. Il semble donc que Sciences Po ne connaisse pas la crise et il convient de féliciter les équipes qui aident les étudiants à s'insérer dans le monde professionnel. Sur la base des enquêtes des années antérieures, il serait judicieux de tirer des

enseignements sur ces résultats pour optimiser la politique des masters, notamment en termes de taille puisque certains masters restent très fréquentés, comme ceux de PSIA, alors que les débouchés professionnels sont plus limités que le nombre d'étudiants. Il serait nécessaire de réfléchir à une réorientation des étudiants vers des masters plus porteurs pour le développement du pays, mais aussi qui enregistrent de meilleurs taux d'insertion, comme les masters qui conduisent aux métiers du secteur privé.

Renaud DEHOUSSE souligne que cette question a été évoquée lors du dernier débat d'orientation.

Louis SCHWEITZER se demande s'il est avéré que les résultats sont représentatifs. En outre, il demande des éléments de comparaison avec d'autres établissements d'enseignement supérieur. Enfin, il demande comment s'organise le pré-recrutement à Sciences Po, s'il existe.

François HEILBRONN se réjouit de constater que le premier domaine d'exercice professionnel concerne les métiers du conseil. Il demande s'il existe une subdivision des différents types de conseil. Par ailleurs, il note de grandes disparités au sein même de PSIA et demande donc des explications sur ce point, à savoir la nature des professions futures, la rémunération, etc.

Vincent MARTIGNY salue la pertinence et l'utilité des résultats de cette enquête. Il demande si les jeunes docteurs ont été intégrés à l'enquête et si les résultats les concernant sont similaires ou différents des résultats généraux.

Julie MEYNIER évoque l'année de césure et souligne l'intérêt d'avoir plus de visibilité sur l'effet des années de césure dans l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Selon les masters, les étudiants n'ont pas les mêmes informations et ne sont pas encouragés de la même manière à effectuer une année de césure. Par ailleurs, en année de césure, les étudiants doivent payer 25 % de leur frais d'inscription alors qu'ils ne bénéficient d'aucun encadrement pédagogique : il serait donc souhaitable de réformer ce financement. Cette demande de réforme vaut également pour les jeunes diplômés en stage qui doivent payer 25 % des frais d'inscription après l'obtention de leur diplôme s'ils n'ont pas trouvé un stage. C'est le cas de 82 étudiants sur la promotion 2011, dont 18 sur 34 en droit économique. Ensuite, Julie MEYNIER abonde dans le sens de Daniel MUGERIN et demande une information sur l'effet des doubles diplômes suivis en Collège universitaire, ainsi que sur l'effet des diplômes obtenus avant l'entrée en master à Sciences Po sur l'insertion professionnelle. Par ailleurs, s'agissant du délai d'accès à l'emploi, elle demande si cela ne concerne que les étudiants qui ont trouvé un emploi ou aussi ceux qui trouvent un stage. Pour finir, elle demande confirmation de ce que les postes obtenus sont bien en adéquation avec les qualifications sanctionnées par les diplômes.

Félicité GASPARETTO indique que cette synthèse est présentée sous cette forme depuis longtemps. L'objectif était d'effectuer une sorte de monitoring sur l'insertion professionnelle pour s'assurer de son bon déroulement et que les masters permettaient de s'insérer de manière satisfaisante. Là-dessus, il semble que l'objectif est atteint. Par ailleurs, il faut constater un intérêt croissant pour cette enquête au fil des années. À ce jour, les données ne sont pas exploitées pleinement et toutes les suggestions de développement sont les bienvenues. Il ne faut évidemment pas se satisfaire du taux de 71 % de répondants et il faut donc poursuivre le travail de sensibilisation auprès des personnes interrogées. À noter que les personnes sont d'abord interrogées par mail, puis par téléphone, voire sur les réseaux sociaux. Félicité GASPARETTO espère que la communication menée en amont sur cette enquête, avant la fin des cursus, permettra de sensibiliser davantage les étudiants à l'importance de cette étude. Il s'agit de sensibiliser l'ensemble de la communauté étudiante à l'enjeu de cette enquête pour les promotions futures.

Frédéric MION souligne qu'il ne faut pas présumer que les étudiants qui n'ont pas répondu sont moins bien insérés que les autres ou qu'ils sont dans une situation moins favorable. Il est même possible d'imaginer une justification inverse à l'absence de réponse, à savoir que leur rapide et bonne insertion professionnelle les éloigne rapidement des préoccupations de Sciences Po puisqu'ils n'ont pas besoin de ses services d'intégration professionnelle.

Félicité GASPARETTO ajoute qu'il faut également étudier les liens que Sciences Po entretient avec les étudiants internationaux.

Félicité GASPARETTO revient sur les métiers du conseil et indique que le conseil est une activité qui correspond très bien aux diplômes délivrés par Sciences Po. Ce secteur, qui se porte bien, regroupe à la fois les emplois de junior dans les grands cabinets de conseil en management ou en stratégie, mais également des cabinets de conseil en risque, en communication de crise, en lobbying, etc. Il faut constater cependant un léger repli sur le secteur financier et bancaire, qui peut expliquer le regain d'intérêt pour le conseil.

François HEILBRONN précise que le report de l'option finance vers l'option stratégie au sein du master Finance et stratégie est avéré depuis la crise du secteur bancaire.

Félicité GASPARETTO évoque les différences de salaire entre les étudiants issus du Collège universitaire et ceux issus des masters et indique qu'aucune étude spécifique n'a été menée sur ce point. À noter que deux hypothèses sont possibles. D'une part, les élèves entrant en master sont souvent diplômés en licence et en master 1 et ont souvent un an de plus que leurs camarades issus du Collège universitaire. En outre, ils se sont durement préparés à l'examen et à l'entretien d'entrée à Sciences Po. Tout cela suppose une forte préparation de leur projet professionnel. D'autre part, il est difficile d'établir des comparaisons sur les rémunérations des étudiants issus d'établissements d'enseignement supérieur, car les critères utilisés et les dates d'enquête ne sont jamais les mêmes. Sciences Po interroge ses étudiants 8 mois après leur diplomation et HEC interroge les siens en janvier de l'année qui suit la diplomation. Il serait toutefois utile de parvenir à une comparaison. Enfin, Félicité GASPARETTO indique qu'il a été décidé d'intégrer les jeunes docteurs dans les études futures. De même, l'effet de l'année de césure et des stages devrait être intégré dans cette étude.

Raphaëlle REMY-LELEU la remercie pour ses réponses. Elle estime qu'il ne faut pas limiter la question de l'insertion professionnelle à la seule enquête réalisée auprès des jeunes diplômés. Il faudrait en effet étudier l'influence pédagogique de la taille des promotions. Il semble nécessaire de mener une étude sur l'évaluation des masters. De même, il faudrait ouvrir un débat plus large sur la satisfaction des étudiants vis-à-vis de leur choix de formation. Cela permettrait éventuellement d'obtenir une connaissance plus fine de l'intégration des étudiants entrant à Sciences Po au niveau master.

Frédéric MION répond que la remise à plat des masters est l'une des urgences des mois à venir et il espère qu'elle pourra être menée au cours du second semestre de l'année civile 2013, afin de permettre d'éventuelles modifications dès la rentrée scolaire 2014.

III. BILAN ANNUEL SUR LES CONVENTIONS D'ÉDUCATION PRIORITAIRE, VOTE SUR LES NOUVEAUX PROJETS DE PARTENARIAT ET VOTE SUR L'ÉLARGISSEMENT DES CRITÈRES DE PARTENARIAT

Hakim HALLOUCH indique que sa présentation s'articulera en 4 points :

- un retour d'information sur la procédure d'admission de juillet 2012 des Conventions d'éducation prioritaire (CEP) ;
- les nouveaux projets, à savoir la réflexion sur l'extension des critères d'éligibilité des lycées partenaires, notamment en milieu rural ;
- le projet visant à faire travailler ensemble les enseignants du supérieur et du secondaire autour de l'acquisition des méthodologies d'apprentissage du lycée vers le supérieur ;
- les lycées ayant candidaté pour rejoindre les autres établissements signataires de la CEP.

Sur le premier point, il informe que le programme d'égalité de Sciences Po est le plus développé en France puisqu'il date de 2001. Il est également le plus étendu puisqu'il compte 95 lycées partenaires dans 18 académies. Il est aussi le programme le plus important concernant les jeunes s'étant engagés dans la procédure, soit 6 400 depuis 10 ans. C'est à ce jour le programme le plus développé en termes

d'égalité des chances. Ces lycées sont situés en métropole comme en outremer, ce qui est aussi une originalité du programme de Sciences Po. En 2012, 883 lycéens se sont engagés dans la réalisation de la revue de presse. Sur ces 883, 410 ont été déclarés admissibles par leurs lycées. Sur les 410 auditionnés par un jury de Sciences Po, 138 ont été admis, issus de 15 académies sur les 18 signataires de la CEP.

Seule compte la qualité intellectuelle des candidats et il n'est nullement question de discrimination positive au moment de l'admission. L'objectif de diversification sociale a une nouvelle fois été suivi puisque 60 % des admis appartiennent à des catégories socioprofessionnelles défavorisées, 14 % appartiennent à des CSP intermédiaires et le reste des admis est issu de CSP dites supérieures. À noter que, dans la catégorisation des lycées, un agriculteur est considéré comme appartenant à une catégorie socioprofessionnelle supérieure, tout comme les artisans. Mais il convient de garder à l'esprit que ces activités recouvrent des réalités économiques et sociales très variées. Il faudrait donc mener une enquête plus aboutie pour approfondir les critères. Les étudiants sont boursiers aux échelons les plus élevés pour 50 % d'entre eux. Enfin, toutes les filières du baccalauréat sont représentées.

Une fois admis, les étudiants rejoignent les différents programmes qui composent le Collège universitaire et ont le choix d'intégrer le site de Paris ou les sites en région : 20 % de la promotion 2012 a choisi un campus en région. Il est intéressant sur ce point de constater les mobilités croisées entre les régions. Les étudiants poursuivent une scolarité similaire aux autres étudiants. La trajectoire académique a fait l'objet d'une étude en 2011.

L'accompagnement des étudiants est de deux ordres : d'une part, il existe un accompagnement humain dans le cadre du tutorat mis en place auprès des étudiants de première année au cours du premier semestre ; d'autre part, il existe un accompagnement financier. Si ces étudiants sont boursiers, ils bénéficient de la majoration des bourses. Un accompagnement spécifique est offert pour le logement des étudiants originaires de la province ou de l'outremer. Enfin, le mécénat d'entreprise permet l'organisation d'une bourse aux livres grâce à des chèques livres de 150 € attribués aux étudiants issus des lycées en CEP. Il faut espérer que de futurs mécénats permettront d'accroître cette capacité financière.

Le deuxième point est une réflexion menée depuis deux ans sur l'extension des critères d'éligibilité des lycées. Jusqu'à récemment, Sciences Po pouvait déroger à la règle et suivre ses propres conditions d'admission des élèves. Dans un premier temps, Sciences Po a étudié les grands critères établis par l'Éducation nationale, à savoir les zones d'éducation prioritaires ou la prévention de la violence. Il est apparu qu'une partie de la population scolaire n'était pas concernée par les problèmes d'éducation prioritaire. Par ailleurs, même si elle se situe dans des CSP dites moyennes, voire très légèrement favorisées, elle subit de plein fouet une forme d'autocensure qui empêche une partie des élèves scolarisés en milieu rural d'accéder à l'enseignement supérieur.

À ce jour, il n'existe aucune catégorisation à l'échelle nationale qui prend en compte la situation des zones dites « rurales ». Une seule définition existe et est développée par un lycée. Selon ce lycée, tout établissement situé dans une commune de moins de 2 000 habitants avec une discontinuité du bâti peut être considéré comme rural. Si ces zones sont, d'une manière globale, socialement homogènes ou en tout cas plus homogènes que les zones dites urbaines, les phénomènes d'autocensure sont considérables. Ils se mesurent notamment sur la trajectoire scolaire des étudiants.

L'académie de Caen a réalisé une étude importante sur le suivi des élèves. Il en ressort que les collégiens des milieux ruraux qui s'orientent vers le lycée sont moins nombreux que les collégiens des milieux urbains, soit 40,8 % contre 59,2 %. Ceux qui ont intégré le lycée sont plus nombreux dans les filières technologiques : dans l'académie de Caen, 35 % des élèves vont vers des filières technologiques, dont 26 % qui sont issus de milieux urbains. Par ailleurs, 47 % des collégiens poursuivent des études supérieures qui sont souvent courtes. Ces étudiants sont à 60 % issus de milieux urbains et lorsqu'il s'agit de l'enseignement supérieur dit sélectif, comme peuvent l'être les IEP. Sciences Po voulait donc établir un nouveau critère qui permettrait de rentrer en contact avec les lycées

dans des zones rurales et de signer des conventions avec eux. Il s'agit véritablement de briser les mécanismes d'autocensure et de donner de plus grandes ambitions aux lycéens des milieux ruraux.

En termes d'égalité des chances, le troisième point démontre que l'action ne consiste pas simplement à élargir les critères, mais aussi à développer de nouveaux outils, notamment en termes de lien entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire. Cela passe par l'utilisation de nouveaux outils numériques et un accompagnement à l'acquisition de la méthodologie de travail pour des lycéens souhaitant intégrer l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, un dispositif expérimental a été lancé grâce à la participation d'un mécène : e-méthodos. Il consiste dans un premier temps à réunir des enseignants du secondaire et du supérieur pour échanger ensemble sur les savoir-faire nécessaires à certains lycéens dans le supérieur ou pour l'obtention du bac s'ils ne l'ont pas, comme la prise de notes ou la lecture de cartes. Un autre projet consiste à mieux évaluer le programme d'égalité des chances de Sciences Po. Des études auraient pour objectif de mesurer l'effet des conventions sur les élèves qui ne sont pas admis à Sciences Po, à savoir les conséquences positives qui se dégagent des conventions d'un point de vue général.

Le quatrième point porte enfin sur les lycées ayant entamé une démarche pour rejoindre la CEP. Au total, ils sont six, dont cinq d'entre eux correspondent à l'un des trois critères définis en 2003. Le sixième lycée, celui de la Côte d'Albâtre de Saint-Valéry-en-Caux répond plutôt au critère de la ruralité. Ces lycées sont situés dans 4 académies différentes.

- Le premier lycée est situé dans l'académie de Dijon. Il est situé en zone rurale, mais seuls 36,3 % des lycéens appartiennent à des CSP défavorisées. Cependant, ce lycée est situé en zone urbaine sensible.
- Le deuxième lycée est situé dans l'académie de Versailles. Il accueille 1800 élèves, dont 48 % proviennent de CSP défavorisées.
- Le troisième lycée est situé dans l'académie de Rouen. Il accueille 575 élèves, dont 56 % d'entre eux proviennent de CSP défavorisées.
- Le quatrième lycée est situé dans l'académie de la Martinique. C'est un lycée d'enseignement général et technologique depuis 1994. Il accueille 1100 élèves. Ce lycée recrute 62 % de ses élèves dans des collèges situés en ZEP.
- Le cinquième lycée est également situé dans l'académie de la Martinique. Il accueille 1500 élèves, dont 40 % d'entre eux proviennent de CSP défavorisées.
- Le sixième lycée ne répondant pas aux trois critères de 2003 est situé en Haute-Normandie. Il n'est pas situé en ZEP, ni en ZUP, mais il est assez isolé puisqu'il est à 30 km des villes importantes environnantes. Du fait de cette implantation, 78 % des lycéens sont dépendants des transports scolaires.

Renaud DEHOUSSE le remercie pour sa présentation et il ouvre le débat. Il rappelle qu'il faudra conclure ce point par un vote.

Régis NICOLAS remercie pour la présentation. Il souhaiterait avoir quelques précisions vis-à-vis de l'élaboration de cette convention, notamment sur les critères de choix des partenariats et des lycées. Par ailleurs, il se demande comment cette convention est élaborée puisque, géographiquement, il y a de grandes disparités (pas de CEP en Bretagne ou en PACA). En outre, il avait été évoqué en Commission paritaire le fait que certaines régions jouissaient déjà de partenariats avec des IEP de province. De plus, il demande quelques éclairages supplémentaires sur la dynamique de conventionnement. S'agissant du critère de ruralité, l'UNEF fait entendre une voix favorable et estime très intéressant de diversifier au maximum la population de Sciences Po.

Par ailleurs, Régis NICOLAS demande si Sciences Po compte avoir une politique de communication proactive pour toucher un maximum de public et lutter contre l'autocensure, et si cette politique peut aller au-delà des lycées conventionnés. Enfin, dans le cadre de la démocratisation de la procédure à l'entrée, il existe des frais de remboursement pour les candidats en CEP, notamment pour l'outremer. Cette disposition est positive, mais un flou demeure sur les remboursements opérés par Sciences Po et sur ceux opérés par les régions. Il serait intéressant de connaître les négociations relatives à ces remboursements dans les académies. Par ailleurs, l'UNEF propose de déplacer les jurys d'admission des CEP en province, voire en région outremer, comme cela se fait dans le cadre de la procédure d'admission internationale.

Thierry CADART se déclare satisfait du dispositif qui offre des éléments de réussite à des étudiants qui n'auraient peut-être pas pu entrer à Sciences Po. Il estime cependant qu'il faut travailler de manière plus étroite avec la politique d'éducation prioritaire de l'Éducation nationale qui connaît aujourd'hui des transformations assez importantes. Se développer signifie également éviter les risques de distorsion et intégrer toutes les académies. Par ailleurs, il serait intéressant d'étudier une ouverture potentielle de la formation continue à d'autres secteurs. Enfin, Thierry CADART estime qu'il existe un phénomène d'autocensure géographique évident. Il faudra donc travailler sur ce point en tenant compte du devenir des lycéens au regard de leur niveau d'étude et de réussite pour faire apparaître les phénomènes d'autocensure. Mais il faut noter un paradoxe, car dès qu'un lycée commence à réussir, il sort du programme de CEP. Par ailleurs, les besoins des lycéens des zones rurales sont différents de ceux des élèves de ZEP puisqu'il faut combattre l'autocensure et le repliement géographique et culturel : en ce sens, il n'est pas nécessairement pertinent que ces lycéens intègrent des IEP de province.

Florence HAEGEL revient sur le critère de ruralité et demande s'il existe des statistiques sur ces étudiants issus de milieux ruraux. Par ailleurs, elle aimerait avoir des précisions sur le sujet des échecs scolaires en première année pour les élèves issus de lycées en CEP et de l'encadrement qui y fait suite.

Vincent MARTIGNY salue le travail mené. Il demande s'il serait possible d'approfondir l'audit sur la question des CEP, notamment avec l'étude déjà évoquée sur l'effet global des CEP dans les lycées conventionnés. Par ailleurs, il serait judicieux de mettre en place une meilleure interaction entre les enseignants de Sciences Po et les lycées pour aider les candidats à appréhender la réalité de la formation Sciences Po. Sur un autre point, il demande davantage de transparence sur les partenariats financiers qui soutiennent le programme et sur les critères, notamment éthiques. Enfin, Vincent MARTIGNY évoque les stratégies d'évitement du concours dans certains lycées, à savoir que des élèves s'inscrivent dans des lycées situés en ZEP pour bénéficier des procédures d'entrée CEP sans avoir à passer l'examen d'entrée. Il serait pertinent de surveiller ces stratégies familiales, même si ces dernières restent marginales et minoritaires.

Vincent BERGER indique que la croissance des effectifs était très maîtrisée en 2010-2011, avec une croissance en 2012. Il s'enquiert des paramètres qui fixent la stratégie en termes d'effectifs.

Daniel MUGERIN rejoint les propos évoqués sur les taux d'échec CEP en première année. Il rappelle qu'il a déjà évoqué cette question lors du Conseil de direction du 25 janvier 2013, à savoir qu'il existe 20 % de redoublement la première année chez les étudiants issus de lycées en CEP, ce qui est un taux plus élevé que pour les élèves issus de la procédure d'admission classique.

Pierre BORNAND rappelle que certains élus étudiants n'avaient pas été convaincus par le dispositif lors de sa mise en place, mais souligne que les résultats du bilan sont éloquents et très satisfaisants : 1 000 élèves ont été admis depuis la création du dispositif, dont plus de 60 % issus de CSP défavorisées, pour des taux de réussite équivalents à ceux des élèves entrés par la voie d'admission classique. À bien des égards, le dispositif des CEP est donc un véritable succès à porter au crédit de Richard DESCOINGS. Par ailleurs, le dispositif a connu une montée en charge puisque 95 lycées en bénéficient actuellement contre 7 lors du lancement du programme. En outre, Pierre BORNAND constate que des efforts ont été menés pour renforcer le tutorat des élèves en CEP. Cependant, il est

nécessaire de poursuivre les efforts pour favoriser l'insertion de ces élèves dans la communauté étudiante. En effet, les groupes des élèves en CEP restent assez peu perméables.

Par ailleurs, Pierre BORNAND estime nécessaire d'instaurer une véritable politique d'égalité en termes d'accès aux bourses aux livres et aux logements en CROUS. Il est très positif que les étudiants en CEP bénéficient de ces aides, mais il semble que les autres boursiers de Sciences Po devraient également en bénéficier. Afin de ne pas faire de ce dispositif une simple politique d'affichage, mais une véritable politique égalitaire, il est nécessaire de mener une évaluation précise du pourcentage d'étudiants boursiers en CEP qui obtiennent un logement parmi tous les étudiants boursiers de Sciences Po. D'autre part, Pierre BORNAND se déclare favorable à l'ouverture du dispositif en zone rurale, mais il souligne que certains lycées partenaires sont déjà situés en zone mi-urbaine, mi-rurale. En outre, certains élèves de Seine-et-Marne sont issus de milieux ruraux. Enfin, il demande si l'ouverture de ce dispositif aux zones rurales équivaut à augmenter le nombre de places CEP. À ce titre, il rappelle que cette voie d'admission connaît le niveau de sélectivité le plus faible et qu'il faut veiller à ne pas créer de voie d'inégalité.

Marco MADINIER revient sur la question de l'accompagnement après l'admission. Tout d'abord, il serait judicieux d'aboutir à une meilleure définition des tuteurs et des mentors. À noter que les campus délocalisés connaissent un déficit en matière de tutorat et de mentorat. En outre, Marco MADINIER rejoint l'idée d'ouvrir les logements étudiants CIUP aux étudiants non CEP issus de CSP défavorisées. Enfin, il souligne qu'il faut prendre garde à ne pas développer un esprit de corps trop prononcé et trop spécifique aux CEP, au risque de ne pas parvenir à intégrer cette population dans la communauté étudiante de Sciences Po.

Laurent GERMAIN se déclare très réservé sur l'élargissement des critères d'éligibilité à la ruralité. Il estime que cela ressemble trop aux politiques publiques qui, après avoir constaté l'oubli de la ruralité, ont mis en place les pôles de compétitivité ruraux. Il existe un vrai risque d'aboutir à un détournement de cette procédure avec des étudiants qui pourraient être inscrits dans ces lycées pour pouvoir éviter la procédure d'admission classique. Pour justifier cette crainte, Laurent GERMAIN souligne que la courbe des enfants de cadres supérieurs admis à Sciences Po n'a eu de cesse d'augmenter avec l'élargissement du programme, ce qui va à l'encontre du principe de diversité sociale défendu par l'établissement.

Louis SCHWEITZER se réjouit du dispositif. Il demande cependant des précisions sur l'évolution des effectifs et des critères dans la politique de sélection des étudiants. De plus, il estime intéressant de présenter un exposé sur l'objectif de renforcement de l'égalité des chances à Sciences Po. En outre, il se demande si une étude sera menée pour évaluer l'impact des CEP sur les lycées partenaires et sur les externalités au second degré. Enfin, en référence au graphique présenté sur l'inégalité par genres dans les procédures, il estime qu'il serait utile d'intégrer un croisement avec les revenus familiaux.

Raphaëlle REMY-LELEU estime qu'il faut prendre garde à ne pas transformer les critères en une politique de quotas. Elle considère que l'élargissement des critères est une bonne chose pour démocratiser l'institution. À noter que le concours ne doit pas être considéré comme la voie royale d'entrée pour les étudiants. En effet, un discours trop élitiste crée un esprit de corps au sein de Sciences Po qui peut limiter la bonne intégration des CEP. S'agissant du redoublement en première année, Raphaëlle REMY-LELEU estime que les statistiques sont illusoire, car il n'existe pas de chiffres d'échec détaillés selon les catégories socioprofessionnelles des parents. De telles données permettraient de voir si la voie d'admission est la raison centrale des difficultés d'intégration. Enfin, elle rejoint les propos tenus sur l'extension des logements étudiants à l'ensemble des personnes boursières qui pourraient en avoir besoin. Sciences Po entretient un partenariat avec la Cité internationale universitaire de Paris. Depuis 2012, le CROUS ouvre ses logements aux étudiants de première et deuxième année de licence et les élèves de Sciences Po peuvent en bénéficier. Il faudra donc étudier la possibilité d'ouvrir ces logements non pas aux seuls étudiants en CEP, mais à tous ceux qui pourraient en présenter le besoin.

Hakim HALLOUCH admet que ce dispositif interroge beaucoup, 10 ans après sa création. Il indique que ce sont les lycées qui initient la démarche de CEP avec Sciences Po en faisant acte en candidature. À noter que toutes les régions n'accompagnent pas les étudiants admis à Sciences Po : c'est alors l'établissement qui soutient financièrement ces élèves. Par ailleurs, il est vrai que Sciences Po n'a pas signé de CEP dans toutes les régions françaises, mais cela tient à trois raisons. En premier lieu, il convient de noter que la population n'est pas également répartie sur l'ensemble du territoire. De plus, dans certaines régions, des lycées ont déjà des partenariats avec des IEP de province qui développent leur propre programme d'égalité des chances. Enfin, il n'existe pas de zone d'éducation prioritaire dans toutes les régions. Le rythme de conventionnement est donc entièrement dépendant du nombre de candidatures émises par les lycées.

S'agissant du remboursement des frais de transport des candidats de province et d'outremer, ils sont entièrement pris en charge par les régions partenaires, sauf pour les candidats de la région Languedoc-Roussillon : les frais sont alors pris en charge par Sciences Po. Par ailleurs, les jurys d'admission ne se déplacent pas en province ou en outremer à la demande des lycées, car une des problématiques rencontrées est le manque de mobilité des jeunes, voire une forme d'autocensure à la mobilité. C'est donc une occasion pour eux de sortir de leur territoire et de découvrir une nouvelle ville. De même, lorsque les étudiants viennent à Sciences Po, c'est l'occasion pour les enseignants de les accueillir et d'initier des échanges.

Hakim HALLOUCH considère que le lien entre échec et redoublement n'est pas véritablement fort, ni avéré. En effet, l'échec est un abandon, voire une sortie de la scolarité, alors que le redoublement est un acte pédagogique : 20 % des étudiants de première année se retrouvent en situation de redoublement. Sur ces 20 %, la plupart sont boursiers aux échelons les plus élevés (de 4 à 6), sont issus de familles monoparentales et plus de 66 % sont d'origine ultra-marine. Le redoublement intervient donc majoritairement dans des situations de cumul : éloignement géographique, difficultés économiques, difficultés sociales, etc. À noter que 90 % des redoublants réussissent ensuite un parcours scolaire normal grâce à l'accompagnement prodigué par Sciences Po.

S'agissant de la cité universitaire, Hakim HALLOUCH indique que tous les étudiants en ayant fait la demande ont obtenu un logement et 43 étudiants ont été logés, dont une majorité d'étudiants ultra-marins et provinciaux. À noter que les étudiants prioritaires sont les boursiers aux échelons les plus élevés et les Ultra-marins. Enfin, s'agissant de l'accompagnement et du tutorat, plusieurs enquêtes de satisfaction auprès des étudiants ont été réalisées. Au vu des résultats, il a été décidé de favoriser l'accompagnement par des étudiants en master ou en doctorat qui font acte de candidature. Enfin, Hakim HALLOUCH indique qu'il répondra ultérieurement aux autres questions, lors d'une présentation approfondie de ce sujet.

Frédéric MION revient sur le critère de ruralité. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de pervertir la logique du dispositif, mais de permettre à des populations rencontrant des difficultés pour accéder à l'enseignement supérieur de pouvoir prétendre à une entrée à Sciences Po. À noter que Sciences Po a été régulièrement sollicitée par des académies pour intégrer des lycées ruraux. Il s'agit de retenir des établissements présentant aujourd'hui un taux de pénétration dans l'enseignement supérieur très inférieur à la moyenne nationale. Un travail juridique doit être mené pour affiner le critère.

S'agissant de l'évolution du dispositif en termes quantitatifs, Sciences Po ne fixe aucun quota aux lycées présentant des admissibles : ce sont eux qui présélectionnent les futurs bacheliers qu'ils souhaitent présenter à la procédure d'admission CEP. Il n'existe pas non plus de quotas dans les jurys d'admission et le système se régule naturellement. Enfin, s'agissant de l'hypothèse d'une étude plus large sur Sciences Po et l'égalité des chances, Frédéric MION se déclare tout à fait favorable à une telle initiative. Il sera tout à fait pertinent et profitable d'étudier les effets du dispositif CEP en dehors des Sciences Po et auprès des lycées partenaires. Toutefois, il faudra auparavant pouvoir mesurer les effets internes du dispositif CEP pour disposer une première grille de lecture.

Pierre BORNAND souhaite présenter une explication de vote. Il revient sur la question du plafond d'effectifs. Il n'est pas satisfait de la réponse apportée. Un système qui s'autorégule n'est pas forcément

la bonne solution, d'autant plus si la logique est à la sanctuarisation du nombre d'étudiants. Il indique que le syndicat sera vigilant à ce que les autres voies d'entrée ne soient pas lésées.

En l'absence d'autres remarques, Renaud DEHOUSSE procède au vote sur 2 aspects :

- approuver la signature des Conventions avec les 5 lycées répondant aux critères définis ;
- accepter le principe de la prise en compte du critère de la ruralité sous réserve d'un complément d'instruction juridique relatif à la conformité de ce principe avec les textes existants, notamment la du 17 juillet 2011.

Ces 2 points sont approuvés à l'unanimité.

IV. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 28 FÉVRIER, 1^{ER} MARS ET 02 AVRIL 2013

Renaud DEHOUSSE propose aux membres de faire parvenir par mail toute demande éventuelle de modification à Mme CARENE.

V. ÉCHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Renaud DEHOUSSE rappelle que, lors d'une précédente séance, le Conseil de direction avait voté le principe de l'établissement d'un groupe de travail sur la réforme des statuts. Il propose de programmer une réunion consacrée au périmètre du fonctionnement de ce groupe de travail début du mois de juin. Il serait souhaitable que ce groupe de travail se réunisse en fin de journée afin qu'un maximum de personnes puisse y participer.

Frédéric MION indique que le rapport lui sera transmis.

Renaud DEHOUSSE le remercie pour cette précision.

Enora NAOUR demande sous quels délais et selon quelles conditions les étudiants sont remboursés des frais de déplacement pour venir passer les concours.

Frédéric MION répond que ces étudiants seront remboursés au plus vite, après présentation d'un justificatif.

Pascale LECLERCQ indique que la campagne du CROUS s'achève le 30 avril au soir. Les élèves pourront donc présenter leur justificatif et se faire rembourser leurs frais.

Julie MEYNIER s'interroge sur le double diplôme entre Sciences Po et HEC puisque les frais d'inscription ne sont pas dégressifs et que tous les étudiants payent les sommes maximales. En outre, ils n'ont pas accès à la Commission de suivi social, ce qui pose un problème d'égalité entre les cursus et favorise l'autocensure. À court terme, l'UNEF souhaite que la dégressivité des frais d'inscription soit appliquée aux étudiants de la promotion 2014, d'autant plus que la convention qui lie Sciences Po à HEC est caduque depuis 2010. Cette convention étant en cours de renégociation, l'UNEF souhaite obtenir des garanties quant à l'application de la dégressivité des frais d'inscription.

Frédéric MION relève que pour les étudiants qui vont commencer leur année en septembre prochain, le système était connu. Effectivement, une discussion est en cours avec HEC sur un double diplôme et cela sera l'occasion de revenir sur ce sujet. Par ailleurs, il indique qu'il ne savait que les étudiants n'avaient pas accès à la Commission de suivi social.

Renaud DEHOUSSE prend acte de ce sujet et propose de l'aborder plus largement dans une autre séance du Conseil de direction. Le débat sera plus intéressant après une présentation complète aux membres du Conseil.

Daniel MUGERIN signale une remarque transmise par Robert SKIPPON, professeur de langues, lors de la Commission paritaire du 25 mars 2013 : il semblerait que les tarifs de corrections des copies d'admission en première année auraient été réduits de 60 %. Par ailleurs, Daniel MUGERIN s'étonne de l'absence de techniciens du son au cours de la séance et espère que les échanges pourront être retranscrits. Enfin, il demande que les liens vers les procès-verbaux des réunions soient inscrits sur le site de Sciences Po, ainsi que l'adresse électronique des membres du Conseil de direction et une photo standardisée.

Vincent MARTIGNY indique qu'une réunion du PRES est prévue avec certains membres du Conseil de direction. Il s'agirait de définir comment le Conseil de direction peut contribuer au mieux à ce type de réunion. Par ailleurs, Vincent MARTIGNY s'enquiert de la progression de la mise en place de la Charte de l'égalité.

Enora NAOUR souligne que le Conseil de direction s'est rendu sur le campus de Reims trois semaines plus tôt et déplore que l'information n'ait été communiquée que le soir de la visite, sur le compte Twitter du campus. Il semble qu'un projet d'expansion concerne ce campus qui devrait pouvoir accueillir 1 800 étudiants d'ici 4 à 5 ans. Il est étonnant que ce sujet n'ait pas été abordé plus en détail au cours du Conseil de direction. Il serait intéressant d'impliquer le campus en mettant en place un groupe de travail avec les étudiants.

Marco MADINIER revient sur l'adoption de la Charte de l'égalité adoptée en avril. Il indique que l'UNEF propose la mise en place d'un groupe de travail, si possible en lien avec des associations féministes étudiantes qui sont spécialisées dans les questions relatives au harcèlement ou au sexisme dans l'enseignement supérieur, comme GARCES à Sciences Po ou CLASCHEs qui est une association nationale.

Renaud DEHOUSSE retient l'ensemble de ces points et indique qu'ils feront l'objet de réponses lors d'une prochaine réunion du Conseil de direction. S'agissant de l'absence de preneur de son, il souligne que le prestataire de service qui assume habituellement cette mission a fait défaut au dernier moment. Heureusement, les équipes techniques de Sciences Po ont pallié cette situation de leur mieux. Renaud DEHOUSSE affirme qu'aucun propos n'a été perdu.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée.
